

# C.A. CNDS du 19 Mars 2013

## Procédures et 1er bilan 2013

# Rappel de la procédure lors de la présentation des dossiers au CNDS

- **Retirer un dossier de demande de subvention et se renseigner auprès de votre D.D.C.S.P.P.**
- **Envoyer une copie du dossier à l'ANDES si vous souhaitez obtenir une expertise technique sur votre dossier ou celui d'une collectivité de votre département que vous jugez particulièrement intéressant.**

*(Le comité de programmation est composé de représentants de l'Etat (Ministère des Sports), du Mouvement Sportif (CNOSF) et d'un représentant des collectivités locales (ANDES). L'avis concerté de ces trois acteurs sportifs est indispensable pour l'attribution des subventions).*

- **Les référents de l'ANDES sont des relais privilégiés de la structure pour les collectivités de votre région dans le cadre de la présentation et du suivi du dossier.**

# Bilan et Analyse

## 1ère Session 2013

# La 1ère session 2013 en chiffres

Concernant les dossiers présentés sur l'enveloppe générale, hors procédures contractuelles :

- Rappel de la dotation pour 2013 : 47 Millions €
- Nombre de dossiers présentés : 528 dossiers pour un coût total des travaux à effectuer de plus d'1.6 Milliard € et un montant total de demande s'élevant à 206 Millions €.
- Nombre de dossiers retenus : 118 dossiers.
- Coût total des travaux à effectuer sur les dossiers retenus : 445 Millions €.
- Montant global de subvention attribué : 33.7 Millions €.

*Remarque : Suite au gel des subventions d'équipements de la session d'Automne 2012, un nombre important de dossiers a été présenté au comité de programmation du Printemps 2013.*

# Dossiers de demandes de subventions d'équipements lors de la 1ère session 2013

**Demandes = 528 dossiers**

**Décisions d'attribution :**

*(hors procédures spécifiques)*

**118 dossiers**

**Soit en moyenne environ**

**1 dossier sur 5**

# Analyse des dossiers retenus

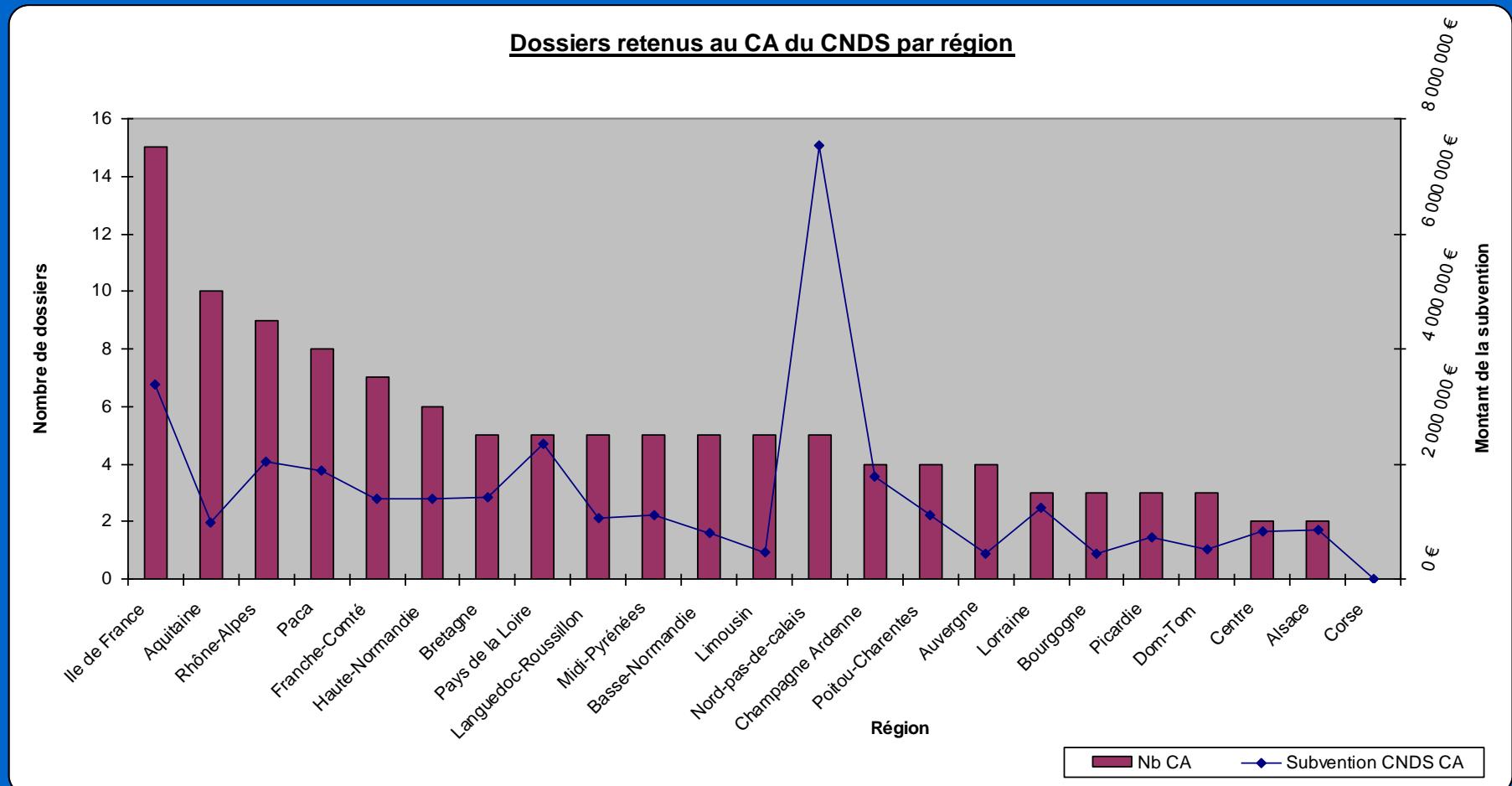
(Enveloppe Générale hors procédures contractuelles)

*Si vous avez besoin de détails pour votre région, ou votre département, L'ANDES se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.*

# Analyse par Région

(Enveloppe hors procédures contractuelles)

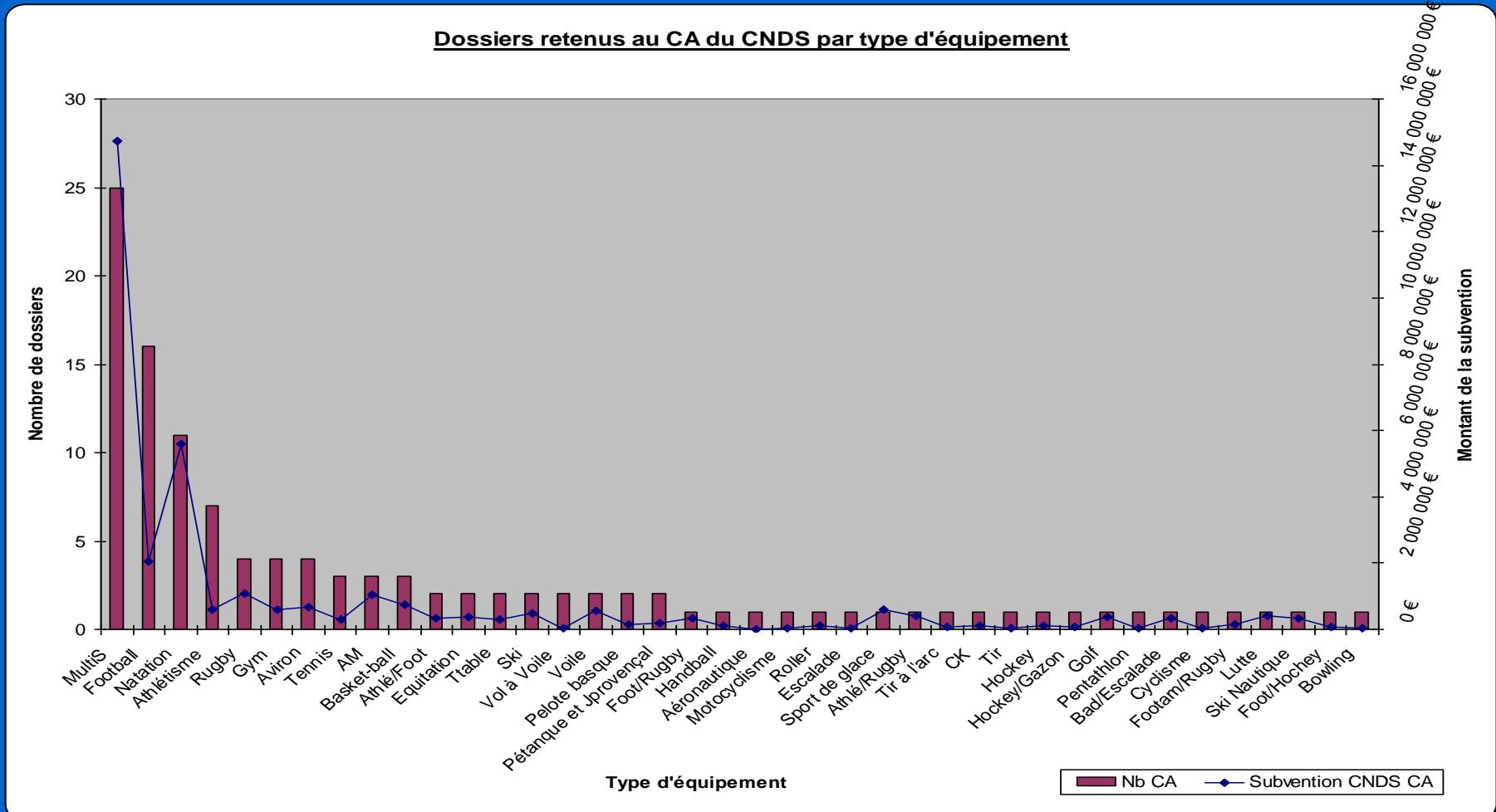
# Nombre de dossiers retenus par région



# ANALYSE PAR TYPE D'ÉQUIPEMENTS

(enveloppe générale hors procédures contractuelles)

# Nombre de dossiers retenus par type d'équipement



# CNDS

## 2ème session 2013 Organisation

# Rappels des critères d'attribution

- L'aménagement du territoire dans le domaine sportif conçus dans le cadre intercommunal et permettant de corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive.
- Le développement du sport pour tout les publics.
- Le sport de haut niveau et l'organisation de compétitions sportives.
- Le développement de la pratique sportive auprès des « publics cibles » (familles, personnes handicapées, jeunes filles et femmes).
- Le développement durable.

Le taux de financement sera limité à 20% de la dépense subventionnable (pour les dossiers hors procédure contractuelle) et jusqu'à 30% pour les territoires « Dynamique Espoirs Banlieues » ou territoires d'Outre-mer.

*Remarque: Un chantier de réforme des critères d'attribution des critères d'attribution des subventions du CNDSS devrait débuter dès le printemps prochain compte tenu des orientations souhaitées par Madame la Ministre des sports et conformément aux prescriptions de la Cour des comptes en vue de conforter l'objectif du sport pour tous.*

# Calendrier Prévisionnel

## 2ème Session 2013:

■ Prochain Comité de Programmation :  
Automne 2013

■ Prochain Conseil d'Administration :  
Automne 2013

■ Date limite de dépôt des dossiers :  
Juin 2013